



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 juin 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le 5 juin à DIX-NEUF HEURES quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Aurélie GROS, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Aurélie GROS, Marc GUERTON, Christine PINAUD-GROS, Richard LAVAUD, Arlette TRAMBLAY, Baptiste OLLIVON, Brigitte ROUSSEAU, Claude MARTINEZ, Christiane JEAUD, Béatrice CANU, Martine SCHARRE, Pierre MULAS, Laurent TABARD, Sandra BELIBI MBASSI, Olivier VERMESSE, Marianne SEBAS, Aurélie DESPIERRE, Pascal ETHEVE, Sylvain BEGUE, Céline GUILLEMOT, thomas FREJAC, Jacques BEAUDET, Christèle PIETTON, Yannick VILLARDIER, Christine BARATAUD, Grégory BLANCHETOT, Sabrina SUBILE

Formant la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. M. Marc GUERTON a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Avant d'aborder les points sur lesquels les élus vont voter, Madame le Maire indique que conformément aux restrictions préfectorales dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, la séance se tiendra à huis clos avec port du masque obligatoire.

Elle précise que cette séance sera filmée retransmise en vidéo et en direct

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE HUIS CLOS

Les membres du Conseil Municipal approuvent la séance en huis clos

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 23 mai 2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité
le procès-verbal de la séance du 23 mai 2020

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par la collectivité

4. ADMINISTRATION GENERALE

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune pour toute la durée de son mandat ; Maître Francis PIERREPONT, dont l'étude est domiciliée 35 Avenue Kléber 75116 PARIS est désigné avocat de la commune.

APPROBATION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil municipal

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité des présents, la composition de chaque commission ci-après :

COMMISSIONS	MEMBRES
FINANCES	<p style="text-align: center;">Marc GUERTON Christine PINAUD-GROS Arlette TRAMBLAY Christiane JEAUD Baptiste OLLIVON Olivier VERMESSE Yannick VILLARDIER</p>
TRAVAUX	<p style="text-align: center;">Christine PINAUD-GROS Marc GUERTON Baptiste OLLIVON Pascal ETHEVE Olivier VERMESSE Pierre MULAS Jacques BEAUDET</p>
EDUCATION JEUNESSE	<p style="text-align: center;">Richard LAVAUD Brigitte ROUSSEAU Sandra BELIBI MBASSI Olivier VERMESSE Sylvain BEGUE Marianne SEBAS Sabrina SUBILE</p>
AFFAIRES SOCIALES HANDICAP SANTE PETITE ENFANCE	<p style="text-align: center;">Christiane JEAUD Arlette TRAMBLAY Brigitte ROUSSEAU Béatrice CANU Martine SCHARRE Pascal ETHEVE Sabrina SUBILE</p>

COMMISSIONS	MEMBRES
<p>ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE CITOYENNETE</p>	<p>Baptiste OLLIVON Christine PINAUD-GROS Pierre MULAS Sylvain BEGUE Thomas FREJAC Sandra BELIBI MBASSI Christine BARATAUD</p>
<p>SECURITE PROTOCOLE EQUIPEMENTS SPORTIFS & CULTURELS</p>	<p>Claude MARTINEZ Brigitte ROUSSEAU Richard LAVAUD Baptiste OLLIVON Sylvain BEGUE Olivier VERMESSE Yannick VILLARDIER</p>
<p>TOURISME ANIMATION COMMUNALE JUMELAGE</p>	<p>Brigitte ROUSSEAU Claude MARTINEZ Olivier VERMESSE Céline GUILLEMOT Pascal ETHEVE Pierre MULAS Grégory BLANCHETOT</p>
<p>URBANISME AMENAGEMENT URBAIN</p>	<p>Pierre MULAS Christine PINAUD-GROS Baptiste OLLIVON Olivier VERMESSE Sandra BELIBI MBASSI Laurent TABARD Jacques BEAUDET</p>

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE	<p>Olivier VERMESSE Brigitte ROUSSEAU Claude MARTINEZ Pierre MULAS Céline GUILLEMOT Laurent TABARD Grégory BLANCHETOT</p>
CULTURE & PATRIMOINE	<p>Pierre MULAS Martine SCHARRE Béatrice CANU Sandra BELIBI MBASSI Thomas FREJAC Céline GUILLEMOT Christine BARATAUD</p>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMERCE	<p>Christine PINAUD-GROS Marc GUERTON Aurélie DESPIERRE Thomas FREJAC Pascal ETHEVE Martine SCHARRE Christèle PIETTON</p>

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit les membres de la commission d'appel d'offres telle que définie ci-après :

Membres titulaires :

Christine PINAUD-GROS
 Marc GUERTON
 Pierre MULAS
 Richard LAVAUD
 Yannick VILLARDIER

Membres suppléants :

Baptiste OLLIVON
Arlette TRAMBLAY
Olivier VERMESSE
Christiane JEAUD
Jacques BEAUDET

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit les membres de la commission de délégation de Service Public telle que définie ci-après :

Membres titulaires :

Christine PINAUD-GROS
Marc GUERTON
Pierre MULAS
Richard LAVAUD
Yannick VILLARDIER

Membres suppléants :

Baptiste OLLIVON
Arlette TRAMBLAY
Olivier VERMESSE
Christiane JEAUD
Jacques BEAUDET

**DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale.

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
SIPEJ	1 Christine. PINAUD-GROS 2 Arlette TRAMBLAY 3 Richard LAVAUD	1 Marc GUERTON
SIARCE	1 christine. PINAUD GROS	1 Aurélie GROS

RECOLEMENT DES ARCHIVES

Le conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le récolement des Archives

TENUE DES REGISTRES DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATION DU MAIRE POUR LES PARAPHES

Le conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNÉ la Directrice Générale des Services, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire ou de ses adjoints, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres de délibérations et des arrêtés municipaux.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h34



Aurélie GROS

Maire du Coudray-Montceaux
Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne

Aurélie Gros